

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010

Date de la convocation : 29 octobre 2010.

Présidence de : Mme Monique GUILLOU, Maire.

Présents : Mme GUILLOU, Maire ; Mlle CORRE, MM. LE GUEN, MORANGE, Maires Adjoints ; Mmes LE CORVAISIER, LE FAUCHEUR, PHILIPPE, PLUSQUELLEC, MM. BOUEDEC, DOUJET, LE BRIQUIR, LE GUILLOU, NOGRÉ, RIVOLET et URVOY.

Absents excusés : M. BOLLOC'H ayant donné procuration à Mlle CORRE, Mme LE GOAZIOU ayant donné procuration à M. URVOY, Mme SABLÉ ayant donné procuration à M. LE BRIQUIR.

Secrétaire de séance : Mlle Isabelle CORRE.

* * *

Une minute de silence a été faite en mémoire de François COLAS, ancien maire de Grâces, décédé le 4 novembre 2010.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 5 OCTOBRE 2010

Le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2010 est approuvé à 17 voix et une abstention (M. LE BRIQUIR).

2) DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire expose qu'elle a pris la décision de ne pas utiliser le droit de préemption pour les immeubles et les terrains suivants :

- terrain, parcelle cadastrée section AT n° 101 pour 1 253 m², au 13 rue du Petit Brugou à Grâces, vendus par M. et Mme Jean-Yves TARDIVEL à M. Bernard MAHE demeurant Lieudit Convenant Goff à PLOUNERIN (22780),
- maison et terrain attenant, parcelle cadastrée section AC n° 107, pour 84 m², au 32 rue de Porzou, vendus par Mme Laure STEUN à Mme Denise LE MINOUS demeurant 2 rue André LORGERÉ à GUINGAMP (22200),
- maison et terrain attenant, parcelle cadastrée section AH n° 90, pour 460 m², au 11 rue du Parc du Pré, vendus par Mme Marie Angélique ANDRE à M. René DELAVALUX demeurant 10 rue de Saint-Jean à GUINGAMP (22200)
- maison et terrain attenant, parcelle cadastrée section AC n° 84, pour 695 m², au 9 rue de Parc Gourin, vendus par M. et Mme André

3) **TRAVAUX**

a) Convention avec un propriétaire pour une contribution financière à une extension de réseau de distribution ERDF

Madame GUILLOU expose au Conseil Municipal que, suite à l'achat d'un terrain par Monsieur et Madame PHILIPPE au 3 Ter Kerbost à Grâces, il est nécessaire que la commune fasse les travaux pour étendre le réseau électrique (extension de réseau).

La participation de la commune auprès d'ERDF s'élève à 3 797,67 €.

La Commune souhaite faire une convention « Projet Urbain Partenarial » avec Monsieur et Madame PHILIPPE pour que ceux-ci participent à hauteur de 50 % du prix des travaux, soit 1 898,83 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de voter la participation de la commune dans l'extension du réseau électrique pour le terrain de Monsieur et Madame PHILIPPE,
- de passer une convention PUP avec Monsieur et Madame PHILIPPE, pour que celui-ci rembourse la commune à hauteur de 50 % soit 1 898,83 €,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents correspondants à cette extension de réseau.

b) Abattage d'arbres en bordure de la voie publique

M. MORANGE explique au conseil municipal que la commission travaux a vu trois secteurs où il doit avoir abattage d'arbres en bordure de la voie publique. Il s'agit de la rue Hent Wers, de la rue des Châtaigniers et de la rue des Chardonnerets.

Il convient donc de faire appel à une entreprise.

M. MORANGE explique au conseil municipal qu'il a demandé des devis à trois entreprises :

- LUCIA ENVIRONNEMENT (GOAREC)
- SARL F. SAVEAN ET FILS (PENVENAN)
- Louis Noël GEFRFROY (LANVOLLON)

Aux vues des différents devis, l'entreprise LUCIA ENVIRONNEMENT est la moins disante.

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le choix de l'entreprise LUCIA ENVIRONNEMENT pour l'abattage d'arbres en bordure de la voie publique

c) Redevance au titre de 2010 sur le linéaire des canalisations GRDF

Madame GUILLOU explique au Conseil Municipal que la commune de Grâces est desservie par le gaz naturel. Ainsi, sur la commune de Grâces, passent 18 338 mètres de canalisation de gaz.

A ce titre, la commune perçoit une subvention d'occupation des sols de la part de GRDF. Au titre de l'année 2010, la subvention s'élève à 787,66 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la perception d'une subvention de 787,66 € de la part de GRDF.

d) Travaux du SDE pour le « lotissement HOUSSAIS » rue de Lan Brugou

Madame GUILLOU explique au conseil municipal que le SDE réalisera des travaux au futur « lotissement HOUSSAIS ».

Il s'agit de la pose de fourreaux électrique en prévision d'une extension.

Ces travaux se chiffrent à 700 € TTC.

La commune participe à hauteur de 60 % des travaux, soit 420 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la participation de la commune pour 420 € (60 %) aux travaux électriques du futur « lotissement HOUSSAIS ».

4) RESTAURANT SCOLAIRE

a) Résultat de l'ouverture des plis Restaurant Scolaire - Garderie - Bibliothèque (2^{ème} appel d'offres)

Mlle CORRE explique au Conseil Municipal que la Commission d'ouverture des plis a eu lieu le mardi 19 octobre 2010.

Le classement des entreprises a eu lieu en fonction d'une note établie en tenant compte de la valeur technique (60 %) et du prix de la prestation (40 %).

Les six derniers lots ont été retenus.

b) Attribution de marchés

Mlle CORRE présente au Conseil Municipal les attributions de marché par lots :

LOT 2	Gros œuvre	BOUGAUD SAS à Loudéac	265 219,59 € HT
LOT 3	Charpente, Bardage	SARL TURMEL à Plémy	368 534,00 € HT
LOT 4	Couverture translucide, zinc	QUEMARD SA à Langueux	40 000,00 € HT
LOT 5	Etanchéité végétale, isolation	TECHNIC - ETANCHEITE à Morieux	109 800,00 € HT
LOT 10	Sanitaire, plomberie	CSA à Saint-Brieuc	38 000,00 € HT
LOT 12	Plafonds suspendus	GUIVARCH PLAFONDS à Trémuson	30 900,00 € HT

Le total des lots attribués s'élèvent à 852 444,59 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal, vote, à l'unanimité, l'attribution des lots aux différentes entreprises.

5) DECISION SUR LES TRAVAUX POUR LA SECURITE ROUTIERE DANS LE BOURG

Mme GUILLOU rappelle au conseil municipal qu'une réunion publique a été organisée pour informer la population sur les travaux afin de ralentir la vitesse dans le bourg.

a) Pose d'une écluse pour une durée de deux mois

Monsieur MORANGE explique au conseil municipal que la commune envisage la pose d'une écluse pour une durée de deux mois.

Cette écluse a pour but de faire passer la circulation sur une seule voie sur une certaine longueur.

Cette expérimentation permet de faire machine arrière si cette solution n'est pas la bonne.

La DDTM de Guingamp est d'accord pour aider la commune pour la totalité de l'opération.

Après délibération, le Conseil municipal, vote, à l'unanimité, la pose d'une écluse pour une durée de deux mois.

b) Pose de deux stops supplémentaires pour une durée de deux mois

Monsieur MORANGE explique au conseil municipal que la commune envisage de poser deux stops supplémentaires au carrefour des rues de Keravel, de l'église et du Petit Brugou pour faire ralentir la circulation dans le bourg.

Un bilan sera fait dans les deux mois avec l'avis d'habitants de la commune.

La DDTM est d'accord pour aider la commune pour la totalité de l'opération.

Après délibération, le Conseil municipal, vote, à l'unanimité, la pose de deux stops supplémentaires pour une durée de deux mois.

6) CONTRAT ENFANCE - JEUNESSE

Melle CORRE explique au conseil municipal que le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales est à renouveler pour la période 2010 à 2013.

Des actions ont déjà été mises en place avec la garderie périscolaire, l'ALSH (mercredi) et le CLSH (juillet).

La commune a des projets : trois formations BAFa pour 2011, 2012 et 2013.

Après délibération, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents correspondants à ce renouvellement de contrat avec la CAF.

7) QUESTIONS DIVERSES

a) Versement de la subvention à l'entreprise BSB

Mme GUILLOU explique au conseil municipal que, par délibération en date du 15 décembre 2008, la commune de Grâces accordait une subvention de 9 000 € à l'entreprise BSB pour la construction de logements sociaux dans l'ancien presbytère de Grâces.

Les travaux dans l'ancien presbytère ont commencé le 27 septembre 2010. Il convient donc au conseil municipal de revoter le versement de cette subvention de 9 000 € à l'entreprise BSB.

Après délibération, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de verser une subvention de 9 000 € à l'entreprise BSB,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif au versement de cette subvention.

b) Remplacement de feux tricolores rue du Château de Kéribot

M. MORANGE annonce au conseil municipal qu'il manque deux feux tricolores rue du Château de Kéribot.

Le SDE a demandé un devis à l'entreprise LE DU de Châtelaudren.

Celui-ci s'élève à 399,90 € HT, soit 406,52 € TTC.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- le remplacement des deux feux tricolores rue du Château de Kéribot,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce remplacement de feux tricolores.

c) Versement d'une subvention au TELETHON

Madame GUILLOU informe le conseil municipal que, dans le cadre du TELETHON, un défilé de vieilles voitures passera par Grâces.

Celles-ci s'arrêteront à 11 Heures place André Bardoux et les propriétaires seront accueillis à la Mairie.

Mme LE FAUCHEUR ajoute qu'une manifestation sera organisée pour le TELETHON à l'initiative du Club des Anciens et de Grâces Rando.

Cette manifestation aura lieu mardi 30 novembre 2010 à partir de 13 H 30 et s'y tiendront une randonnée, une loterie et des parties de cartes.

Mme GUILLOU propose de verser une subvention de 150 € au TELETHON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 150 € au TELETHON,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document concernant le versement de cette subvention au TELETHON.

d) Travaux d'eaux pluviales rue du Brugou

Monsieur MORANGE explique au conseil municipal que la commune souhaite réaliser des travaux d'eaux pluviales rue de Lan Brugou.

Ces travaux consistent à la pose de buses et d'un regard.

Des devis ont été demandés à deux entreprises :

- ACTUEL T.P 974,00 € HT, soit 1 164,90 € TTC
- DPE ARMOR 2 183,00 € HT, soit 2 610,87 € TTC

L'entreprise ACTUEL TP est donc la moins disante.

Après délibération, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de choisir ACTUEL TP pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales rue de Lan Brugou,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ces travaux d'eaux pluviales.

e) Concours des Maisons Fleuries

Monsieur DOUJET explique au conseil municipal que onze personnes se sont inscrites au concours des maisons fleuries.

La remise des prix a été réalisée :

- 5 1^{er} prix 70 € par prix,
- 3 2^{ème} prix 50 € par prix,
- 2 3^{ème} prix 30 € par prix.

Monsieur DOUJET propose donc une dotation globale pour les prix de 620 €.

Après délibération, le Conseil municipal, vote la dotation globale de 620 € pour les prix des maisons fleuries à 17 voix pour et une abstention (Monsieur NOGRÉ).

f) Illuminations de Noël

Monsieur DOUJET explique au conseil municipal que la commune envisage de décorer certains édifices communaux par des illuminations pendant la période des Fêtes de fin d'année.

Monsieur DOUJET propose l'habillage de l'espace multiculturel et l'éclairage du clocher de l'église.

Plusieurs devis ont été demandés. Le choix se fera par la commission environnement.

Monsieur DOUJET explique donc au conseil municipal qu'il est nécessaire de voter une enveloppe pour ces illuminations de Noël.

Monsieur DOUJET propose une enveloppe de 3 000 € pour les illuminations de Noël.

Après délibération, le Conseil municipal, vote, à l'unanimité, l'enveloppe de 3 000 € pour les illuminations de Noël.

g) Budget

Monsieur LE GUEN donne des informations au conseil municipal sur la situation du budget général de la commune et sur le budget des lotissements communaux.

8) INFORMATIONS

a) SICES

M. LE GUEN donne des informations sur le SICES

b) Vente de terrains par la commune

Mme GUILLOU explique au conseil municipal que, suite à la loi de mars 2009, la commune sera assujettie à la TVA pour la vente de ses terrains.

* * *

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 H 10.